



Vasarely se fâche

Déçu par le refus de la cour d'appel d'Aix-en-Provence d'annuler un arbitrage remontant à 1995 qui entraîna la dilapidation des œuvres de la Fondation Vasarely, le petit-fils du peintre, Pierre Vasarely, saisit la justice pénale. Il a écrit le 23 octobre au procureur pour réclamer une enquête douanière, dénonçant l'« *exportation illégale* » de 400 toiles par son ex-belle-mère, exilée aux Etats-Unis. Il compte également se constituer, avec son oncle André, dans la procédure ouverte contre celle-ci à Chicago après la plainte d'un marchand d'art de la ville ■